

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 5 MAI 2025, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS D'AVRIL 2025
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
 - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 30 avril 2025
 - 5.3 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog
 - 5.4 Présentation et dépôt du rapport financier 2024 et du rapport de vérification externe
 - 5.5 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement no 2025-05 décrétant un emprunt de 1 350 000 \$ pour couvrir les frais de mise aux normes de certains chemins du secteur Vertendre dans le but de procéder à leur municipalisation.
 - 5.6 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement no 2025-07 décrétant des travaux de construction d'un garage municipal et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts
 - 5.7 Carte Visa Affaires Desjardins
 - 5.8 Renouvellement de la publicité dans le feuillet de la paroisse Notre-Dame du Mont-Carmel
 - 5.9 Octroi d'une aide financière dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes
 - 5.10 Adoption de l'horaire d'été 2025
6. LOISIRS, CULTURE, TRANSPORT ACTIF ET TOURISME
 - 6.1 Désignation du mois de mai comme Mois du Vélo à Eastman
 - 6.2 Achat de clôtures pour les terrains de tennis / pickleball au parc Normand
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Embauche de pompiers à temps partiel et d'un premier répondant
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Mandat à la commission municipale du Québec (CMQ) pour la conclusion d'une entente de gestion du 5^e rang
 - 8.2 Ajustement salarial du chef d'équipe des travaux publics
9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1 Renouvellement de l'adhésion et nomination du représentant à l'Organisme de bassin versant de la Baie Missisquoi (OBVBM)
 - 9.2 Signature d'une convention de subvention pour l'étude hydrologique du bassin versant du lac d'Argent avec le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)
10. AMÉNAGEMENT, PATRIMOINE ET URBANISME
 - 10.1 Liste des permis de construction émis en avril 2025
 - 10.2 Nomination d'un membre citoyen au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

- 10.3 Demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment en cours avant pour la propriété sise sur le lot 6 473 517, 69 chemin George-Bonnallie
- 10.4 Demande de dérogation mineure visant à autoriser le partage d'une entrée commune pour trois lots, soit un lot de plus qu'autorisé pour le futur lotissement du lot 6 473 513, chemin George-Bonnallie
- 10.5 Demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal à 2.73m de la ligne avant, soit 7,27 mètres plus près que le minimum de 10 mètres requis dans la zone V-13, sur la propriété constituée des lots 2 239 709, 2 239 712 et 2 457 391, 16, 3e rue
- 10.6 Demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation du bâtiment accessoire à 3.98 m de la ligne avant, soit 6.02 mètres plus près que le minimum de 10 mètres requis dans la zone V-13 sur la propriété constituée des lots 2 239 709, 2 239 712 et 2 457 391, 16, 3e rue
- 10.7 Demande de dérogation mineure visant à régulariser la dimension des galeries sur la propriété constituée des lots 2 239 709, 2 239 712 et 2 457 391, 16, 3e rue
- 10.8 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 10.9 Adoption du deuxième projet de Règlement no 2025-06 amendant le règlement de zonage no 2012-08
- 10.10 Adoption du projet de Règlement no 2025-08 amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 2002-14
- 10.11 Autorisation de signature d'une servitude réelle et perpétuelle de non-morcellement avec Habitations Jocelyn Dion inc

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le Conseil de la Municipalité d'Eastman siège en séance ordinaire ce 5 mai 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, la mairesse Nathalie Lemaire ainsi que la conseillère Lucie Lanteigne et les conseillers Yves Boileau, Carol Boivin et Maurice Séguin.

La séance est présidée par la mairesse. Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée. Ayant constaté le quorum, elle ouvre la séance à 19 h 30.

Résolution
2025-05-120

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mai 2025 avec l'ajout des points suivants :

- 9.3 Embauche contractuelle d'une patrouilleuse au lavage d'embarcations
- 9.4 Octroi d'un contrat au RAPPEL pour le Lac Orford

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS D'AVRIL 2025

Résolution
2025-05-121

Il est proposé par le conseiller Yves Boileau

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2025, et de la séance extraordinaire du 25 avril 2025, avec dispense de lecture, copies de ceux-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à leur lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport de correspondances reçues entre le 21 mars et le 25 avril 2025.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés à l'hôtel de ville pendant les heures régulières d'ouverture ou en faisant la demande par courriel à info@eastman.quebec.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

La mairesse confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 30 avril 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 30 avril 2025 pour un montant totalisant 557 650 \$ et comprenant notamment un montant de 251 104 \$ pour le paiement d'une partie du contrat de déneigement et divers travaux de rechargement granulaire. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

5.3 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog

Mme Nathalie Lemaire présente verbalement le rapport que M. Charles Simard, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog, a fait suite à la dernière réunion du conseil de la MRC.

5.4 Présentation et dépôt du rapport financier 2024 et du rapport de vérification externe

Le directeur général et greffier-trésorier présente et dépose le rapport financier 2024, le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 966.2 du *Code municipal du Québec* ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre. Ces documents peuvent être consultés à l'hôtel de ville pendant les heures d'ouverture.

5.5 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement no 2025-05 décrétant un emprunt de 1 350 000 \$ pour couvrir les frais de mise aux normes de certains chemins du secteur Vertendre dans le but de procéder à leur municipalisation.

Le Conseil prend acte du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement no 2025-05 décrétant un emprunt de 1 350 000 \$ pour couvrir les frais de mise aux normes de certains chemins du secteur Vertendre dans le but de procéder à leur municipalisation tenu le 17 avril 2025. **(aucune signature de registre)**

5.6 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement no 2025-07 décrétant des travaux de construction d'un garage municipal et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts

Le Conseil prend acte du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement no 2025-07 décrétant des travaux de construction d'un garage municipal et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts tenus le 17 avril 2025. **(aucune signature de registre)**

Résolution
2025-05-122

5.7 Carte Visa Affaires Desjardins

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à établir la limite de crédit d'une carte Visa Affaires Desjardins au nom de la coordonnatrice au transport actif, tourisme et patrimoine, Mme Noémie Fortin-Brunet à 2 000 \$;

ET D'autoriser la mairesse Nathalie Lemaire et le directeur général et greffier-trésorier Marc-Antoine Bazinet ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe Lise Coupal à signer tous documents relatifs à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution

2025-05-123

5.8 Renouvellement de la publicité dans le feuillet de la paroisse Notre-Dame du Mont-Carmel

Il est proposé par le conseiller Yves Boileau

DE renouveler la publicité dans le feuillet paroissial auprès de Semainier paroissial pour un montant de 500 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-05-124

5.9 Octroi d'une aide financière dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par la Coop de Solidarité en Habitation d'Eastman;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

D'octroyer une aide financière de l'ordre de 500 \$ à la Coop de Solidarité en Habitation d'Eastman;

ET D'affecter le fonds de solidarité au paiement des sommes requises.

M. Yves Boileau mentionne qu'il se retire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-05-125

5.10 Adoption de l'horaire d'été 2025

ATTENDU QUE la Municipalité a à cœur la rétention de son personnel et l'importance de promouvoir le bien-être et l'équilibre travail-vie personnelle des employés municipaux;

ATTENDU QUE la fermeture de l'hôtel de ville les vendredis après-midi permet de prendre en compte les besoins des employés en ayant un impact mineur pour les citoyens;

ATTENDU QUE les services municipaux essentiels seront maintenus et accessibles pour les urgences via les numéros d'urgence et les services en ligne;

ATTENDU QUE les heures de travail des employés seront rattrapées au cours des autres jours de la semaine;

ATTENDU QUE cet horaire d'été est un projet pilote et qu'une évaluation de l'impact de cette mesure sera effectuée à la fin de la période afin de déterminer la pertinence de sa reconduction pour les années suivantes;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Lanteigne

D'autoriser la direction générale à mettre en place un projet pilote d'horaire d'été pour tous les employés municipaux faisant en sorte qu'ils pourront finir dès midi (12h00) les vendredis, et ce, de la fête des Patriotes (19 mai 2025) à la fête du Travail (1^{er} septembre 2025), si ceux-ci ont travaillé toutes leurs heures hebdomadaires prévues;

ET D'autoriser la fermeture de l'hôtel de ville dès midi (12h00) les vendredis, du 19 mai au 1^{er} septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. LOISIRS, CULTURE, TRANSPORT ACTIF ET TOURISME

Résolution
2025-05-126

6.1 Désignation du mois de mai comme Mois du Vélo à Eastman

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à multiples reprises en faveur du transport actif;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté son plan de transport actif en 2023;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Lanteigne

DE désigner le mois de mai comme le Mois du Vélo à Eastman.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-05-127

6.2 Achat de clôtures pour les terrains de tennis / pickleball au parc Normand

ATTENDU QU'un projet de réaménagement du parc Normand est prévu au Programme triennal d'immobilisation 2025;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

DE procéder à l'achat de clôtures pour les terrains de tennis / pickleball au parc Normand auprès de Clôtures Laplume 2014, au montant de 28 802,72 \$ plus les taxes applicables;

ET D'affecter le fonds pour fins de parcs et terrains de jeux au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution
2025-05-128

7.1 Embauche de pompiers à temps partiel et d'un premier répondant

ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

D'embaucher M. Jean-Michel Alie comme pompier temps partiel et premier répondant et M. Edouard Gendron de Vette, comme pompier à temps partiel, en probation à compter du 6 mai 2025 et ce, selon les conditions de travail fixées annuellement par le Conseil;

ET DE confirmer leur embauche permanente au terme d'une période de probation de six (6) mois conditionnellement à une recommandation favorable du directeur du service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

Résolution
2025-05-129

8.1 Mandat à la commission municipale du Québec (CMQ) pour la conclusion d'une entente de gestion du 5^e rang

ATTENDU QU'une entente de bonne foi a été conclue en 1992, via une résolution, entre la Municipalité de Stukely (devenu Eastman depuis) et la Municipalité de Bonsecours pour l'entretien du 5^e rang;

ATTENDU QUE cette résolution ne constitue pas une entente intermunicipale en bonne et due forme et que les municipalités souhaitent remédier à la situation;

ATTENDU QUE la collaboration intermunicipale permet une gestion plus efficace, cohérente et économique des infrastructures locales;

ATTENDU QUE les municipalités de Bonsecours et d'Eastman ont tenté de s'entendre sur une nouvelle entente mais qu'elles n'ont pas réussi à parvenir à un accord satisfaisant pour les deux parties;

ATTENDU QUE la CMQ peut agir à titre de médiateur pour faciliter la conclusion d'une telle entente;

ATTENDU QUE la municipalité de Bonsecours est également d'accord pour demander une médiation pour résoudre le différend;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Lanteigne

DE mandater la CMQ pour accompagner les démarches menant à une entente intermunicipale de gestion du 5^e rang avec la Municipalité de Bonsecours;

ET D'autoriser la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-05-130

8.2 Ajustement salarial du chef d'équipe des travaux publics

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics;

ATTENDU QUE la Municipalité se dit satisfaite du rendement professionnel du chef d'équipe des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

DE procéder à l'ajustement salarial de M. Alain Mongeau, selon les conditions en annexes, conformément à la Politique de gestion des ressources humaines de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-05-131

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 Renouvellement de l'adhésion et nomination du représentant à l'Organisme de bassin versant de la Baie Missisquoi (OBVBM)

Il est proposé par le conseiller Carol Boivin

DE renouveler l'adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Baie Missisquoi (OBVBM) et de nommer l'inspecteur en environnement et bâtiment Yannick Neveux comme représentant de la Municipalité d'Eastman.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-05-132

9.2 Signature d'une convention de subvention pour l'étude hydrologique du bassin versant du lac d'Argent avec le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman a été affectée par les inondations de juillet et de décembre 2023 dans les secteurs du Lac d'Argent, du chemin Khartoum et du chemin de la mine de Cuivre;

ATTENDU QUE la Municipalité désire compléter l'appréciation des risques liés aux inondations en prenant en compte d'autres indicateurs et analyser des solutions

pour la gestion intégrée de la problématique d'inondations dans le bassin versant du Lac d'Argent;

ATTENDU QUE la démarche de la Municipalité répond aux objectifs du Plan de protection du territoire face aux inondations;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un plan d'action en environnement et que l'objet de la convention de subvention génère des opportunités en aménagement durable tenant compte des changements climatiques;

ATTENDU QUE ladite convention prévoit les droits et les obligations des parties relativement au versement d'une subvention par le MAMH à la Municipalité pouvant atteindre un montant maximal de 225 000 \$ en contrepartie d'une étude hydrologique du bassin versant du lac d'Argent;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Boileau

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention de subvention avec le MAMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2025-05-133**

9.3 Embauche contractuelle d'une patrouilleuse au lavage d'embarcations

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite sensibiliser les utilisateurs des plans d'eau à un comportement sécuritaire et respectueux des règlements et exigences notamment en matière de lavage d'embarcations nautiques;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

D'autoriser l'embauche contractuelle, pour la saison estivale 2025, de Mme Susan Lindsay, selon un horaire variable d'environ 156 heures, pour un montant maximal approximé à 6 660 \$;

ET D'affecter le fonds environnement au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2025-05-134**

9.4 Octroi d'un contrat au RAPPEL pour le Lac Orford

ATTENDU QUE l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Orford (APELOR) a déposé une demande d'aide financière pour effectuer de l'arrachage du potamot crépu;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

D'octroyer un contrat à la firme RAPPEL d'un montant de 2 910 \$ plus les taxes applicables pour l'arrachage manuel du potamot crépu au Lac Orford durant le mois de juin 2025 (soumission no 2025135);

ET D'affecter le fonds environnement au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. AMÉNAGEMENT, PATRIMOINE ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en avril 2025

Le conseil prend acte.

**Résolution
2025-05-135**

10.2 Nomination d'un membre citoyen au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

ATTENDU la vacance d'un poste au sein du CCU;

ATTENDU QUE le conseil doit procéder, par voie de résolution, à la nomination des membres citoyens faisant partie du CCU;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

DE nommer M. Robert A. Gagnon à titre de membre citoyen au CCU pour une durée de deux (2) ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-05-136

10.3 Demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment en cour avant pour la propriété sise sur le lot 6 473 517, 69 chemin George-Bonnallie

ATTENDU les plans et documents déposés;

ATTENDU QU'une dérogation mineure est applicable à la propriété et non au requérant;

ATTENDU QUE le fait de ne pas avoir prévu la nécessité d'avoir un bâtiment secondaire lors de la construction de la résidence en 2024 n'est pas un motif valable d'octroi d'une dérogation;

ATTENDU QUE la demande ne peut être considérée comme mineure;

ATTENDU la recommandation défavorable du CCU en regard de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

DE REFUSER la présente demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment en cour avant pour la propriété sise sur le lot 6 473 517, 69 chemin George-Bonnallie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-05-137

10.4 Demande de dérogation mineure visant à autoriser le partage d'une entrée commune pour trois lots, soit un lot de plus qu'autorisé pour le futur lotissement du lot 6 473 513, chemin George-Bonnallie

ATTENDU les plans et documents déposés;

ATTENDU QU'UNE dérogation mineure est applicable à la propriété et non au requérant;

ATTENDU QU'il s'agit d'un lotissement projeté;

ATTENDU QU'il est tout à fait possible de subdiviser le lot en 2 nouveaux lots au lieu de trois, ce qui serait conforme;

ATTENDU donc qu'il y a possibilité de se conformer;

ATTENDU la recommandation défavorable du CCU en regard de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

DE REFUSER la présente demande de dérogation mineure visant à autoriser le partage d'une entrée commune pour trois lots, soit un lot de plus qu'autorisé pour le futur lotissement du lot 6 473 513, chemin George-Bonnallie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution

2025-05-138

10.5 Demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal à 2.73m de la ligne avant, soit 7,27 mètres plus près que le minimum de 10 mètres requis dans la zone V-13, sur la propriété constituée des lots 2 239 709, 2 239 712 et 2 457 391, 16, 3e rue

ATTENDU les plans et documents déposés;

ATTENDU QUE le demandeur a démontré l'impossibilité de se conformer;

ATTENDU QUE le demandeur a démontré le préjudice que le refus de la demande lui occasionnerait;

ATTENDU QU'IL s'agit d'une régularisation de situation existante

ATTENDU QUE le conseil est d'avis :

- Que la dérogation est mineure;
- Que le préjudice au demandeur a été démontré;

ATTENDU la recommandation favorable du CCU en regard de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

D'ACCEPTER la présente demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal à 2.73m de la ligne avant, soit 7,27 mètres plus près que le minimum de 10 mètres requis dans la zone V-13, sur la propriété constituée des lots 2 239 709, 2 239 712 et 2 457 391, 16, 3e rue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-05-139

10.6 Demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation du bâtiment accessoire à 3.98 m de la ligne avant, soit 6.02 mètres plus près que le minimum de 10 mètres requis dans la zone V-13 sur la propriété constituée des lots 2 239 709, 2 239 712 et 2 457 391, 16, 3e rue

ATTENDU les plans et documents déposés;

ATTENDU QU'IL serait possible de déplacer le bâtiment accessoire de façon à rendre l'implantation conforme;

ATTENDU la recommandation défavorable du CCU en regard de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

DE REFUSER la présente demande dérogation mineure visant à régulariser l'implantation du bâtiment accessoire à 3.98 m de la ligne avant, soit 6.02 mètres plus près que le minimum de 10 mètres requis dans la zone V-13 sur la propriété constituée des lots 2 239 709, 2 239 712 et 2 457 391, 16, 3e rue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-05-140

10.7 Demande de dérogation mineure visant à régulariser la dimension des galeries sur la propriété constituée des lots 2 239 709, 2 239 712 et 2 457 391, 16, 3e rue

ATTENDU les plans et documents déposés;

ATTENDU QUE le demandeur a démontré l'impossibilité de se conformer;

ATTENDU QUE le demandeur a démontré le préjudice que le refus de la demande lui occasionnerait;

ATTENDU QU'IL s'agit d'une régularisation de situation existante

ATTENDU QUE le conseil est d'avis :

- Que la dérogation est mineure;
- Que le préjudice au demandeur a été démontré;

ATTENDU la recommandation favorable du CCU en regard de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

D'ACCEPTER la présente demande de dérogation mineure visant à régulariser la dimension des galeries sur la propriété constituée des lots 2 239 709, 2 239 712 et 2 457 391, 16, 3e rue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-05-141

10.8 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 16 avril 2025;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU les recommandations formulées par le CCU en regard de ces dossiers;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

D'APPROUVER, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- L'implantation d'une enseigne sur le lot 4 380 227, 407 rue Principale ;
- Un changement de revêtement sur le lot 4 380 433, 566 rue Principale ;
- La construction d'un bâtiment principal sur le lot 4 344 985, chemin de la Chute ;
- La construction d'un bâtiment principal sur le lot 6 252 482, Place de la Réserve ;
- L'agrandissement du bâtiment principal sur le lot 6 254 093, 60 chemin du Théâtre ;
- La construction d'un bâtiment accessoire sur le lot 2 239 970, 11 chemin de la Feuillade;
- La construction d'un bâtiment principal sur le lot 6 487 475, rue de la Forêt;
- La construction d'un bâtiment accessoire sur le lot 4 380 008, 118 chemin de la Traverse;
- La construction d'un bâtiment principal sur la propriété sise sur le lot 4 499 792, chemin du Contour;

D'APPROUVER le lotissement du lot 2 235 736, chemin George-Bonnallie conditionnellement à l'acceptation de la redevance pour fins de parcs et terrains de jeux par le conseil municipal ;

ET DE REFUSER, la demande suivante :

- La construction d'un bâtiment principal sur le lot 4 380 028, rue Principale

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-05-142

10.9 Adoption du deuxième projet de Règlement no 2025-06 amendant le règlement de zonage no 2012-08

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman a adopté le règlement de zonage n° 2012-08;

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 mars 2025;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation portant sur le premier projet de règlement a été tenue le 5 mai 2025 ;

ATTENDU QUE suite à l'assemblée de consultation, le deuxième projet est adopté sans modifications;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Lanteigne

D'adopter le deuxième projet de Règlement no 2025-06 modifiant le règlement de zonage no 2012-08 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET DE rappeler que quiconque souhaitant que soit tenu un registre sur le règlement dispose de huit (8) jours pour déposer une demande conforme à l'hôtel de ville, et ce, à partir de la date d'affichage de l'avis public prévu à cette fin, le tout conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-05-143

10.10 Adoption du projet de Règlement no 2025-08 amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 2002-14

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman a adopté le Règlement de PIIA no 2002-14;

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), de modifier son règlement de PIIA;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite ajouter certains bâtiments précis déjà couverts par le règlement de PIIA (PIIA-2 et PIIA-4) afin de préserver les caractéristiques et l'apparence de ces bâtiments dont l'authenticité a été plus ou moins maintenue au fil du temps ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Lanteigne

D'adopter le projet de règlement no 2025-08 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2002-14 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET DE tenir une assemblée de consultation le 2 juin 2025 à 19 h 15 afin de permettre aux personnes et organismes de s'exprimer sur celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2025-05-144

10.11 Autorisation de signature d'une servitude réelle et perpétuelle de non-morcellement avec Habitations Jocelyn Dion inc

ATTENDU QUE le cédant est propriétaire des immeubles connus et désignés comme étant les lots 6 490 604, 6 490 605, 6 490 606, 6 490 607, 6 490 608, et 6 454 490;

ATTENDU QUE le cessionnaire est propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 457 037;

ATTENDU QUE les parties conviennent d'établir sur les immeubles appartenant au cédant, étant le fonds servant, au bénéfice de l'immeuble appartenant au cessionnaire, étant le fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle de non-morcellement;

ATTENDU QUE le cessionnaire s'engage à ne procéder à aucun morcellement, lotissement ou division du fonds servant;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

D'autoriser la mairesse, Nathalie Lemaire, et le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude réelle et perpétuelle de non-morcellement envoyé par courriel en date du 30 avril 2025 par Gérin Pomerleau Notaires inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. VARIA

- Mme Lucie Lanteigne, dans le cadre du mois du vélo mentionne les événements suivants :
 - o Le 7 mai à 18h, l'organisme Locomotion présentera sa solution pour le co-voiturage/copartage au Complexe St-Édouard
 - o 13 mai à 13h : Atelier sur la mécanique du vélo
 - o Le 17 mai : Vélo-Fête au parc de la rivière-aux-cerise du Canton d'Orford;
- Mme Nathalie Lemaire mentionne les points suivants :
 - o Elle remercie les citoyens présents, samedi le 3 mai, à la journée du Grand Ménage. Elle invite les gens à poursuivre le grand ménage de leur propre chef et d'envoyer des photos à l'attention de Yannick Neveux. Elle remercie les conseillers Boivin et Lanteigne pour leur implication en amont de cette journée. Elle remercie également les commerçants d'avoir répondu à l'appel, encore cette année, et d'avoir donné des cadeaux aux participants.
 - o Journée gros-rebus : 16 mai, Journée de l'écocentre mobile : 24 mai. Le service d'écocentre de Magog est disponible aux Eastmanois.
 - o Une cinquantaine de personnes ont assisté au lancement de la 15e édition d'Un livre, un village, dimanche dernier à Eastman. Le livre à l'honneur cette année est intitulé « Petite-Ville », de Mélikah Abdelmoumen. La mairesse explique le fonctionnement de partage des livres.
 - o Conférence sur les assurances : 17 mai à 13h
 - o 28 mai : Lancement du guide d'intervention sur les bâtiments anciens
 - o 4 juin : Conférence d'introduction à la marche longue durée
 - o 7 juin : Fête de la Pêche et Fête du voisinage
 - o 8 juin : Sortie en vélo encadrée au Lac Stukely
 - o 2 juillet : Concert d'Orford sur la route au Complexe St-Édouard;
- M. Yves Boileau mentionne que le 24 avril, avait lieu la soirée des bénévoles, Mme Monique Benoit a été nommé bénévole de l'année.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Olivier Pion : Municipalisation du secteur Vertendre : Est-ce que tous les chemins seront municipalisés?

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Carol Boivin propose de lever la séance du conseil à 20h41.

Nathalie Lemaire
Mairesse

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Nathalie Lemaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».